



Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
21 MAI 2024	21 MAI 2024	

Bureau communautaire du jeudi 16 mai 2024 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_061
Espace Naturel Sensible Cance et Ay - Approbation du programme d'actions pour l'année 2024 et abrogation de la précédente délibération

Nombre de conseillers en exercice : 35
Secrétaire de séance : Monsieur René SABATIER

Étaient présents :

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Christophe DELORD, Denis SAUZE, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN

Ayant donné pouvoir :

Martine OLLIVIER donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Bruno FANGET donne pouvoir à Laurence DUMAS

Absents ou excusés :

Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Carlos ALEGRE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Denis SAUZE, expose :

Issu du Schéma départemental ENS Horizon 2030 approuvé par le Département le 9 décembre 2022, le contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » pour la période 2023-2026 a été établi entre le Département de l'Ardèche et Annonay Rhône Agglo, en tant que collectivité coordinatrice sur l'espace naturel sensible Cance et Ay.

Dans ce cadre, Annonay Rhône Agglo définit chaque année, de façon concertée avec

les partenaires techniques, institutionnels et financiers, le programme d'actions annuel qui répond aux objectifs communs du réseau des ENS et aux objectifs spécifiques du site Cance et Ay.

L'élaboration du programme d'actions 2024 sur l'ENS Cance et Ay a donné lieu à des temps de concertation avec les partenaires lors des comités techniques et de suivi du site.

Par délibération référencée BC-2023-381, le Bureau communautaire du 7 décembre 2023 a approuvé un premier plan de financement dédié au plan d'actions 2024 sur la base d'un montant de dépenses de 73 100 euros TTC et d'une subvention du Département de 40 000 euros.

Suite aux arbitrages budgétaires rendus nécessaires en vue de l'adoption du Budget principal de la communauté d'Agglomération pour l'exercice 2024, le programme d'actions ENS a été modifié.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 64 500 euros TTC
- et le financement du Département est sollicité à hauteur de 36 600 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

Vu la délibération n° 3.10.1 de l'Assemblée départementale du 9 décembre 2022 approuvant le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles Horizon 2030, le contrat type à conclure avec les collectivités coordinatrices ainsi que le règlement du dispositif Atout Nature,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire par le Conseil Communautaire,

Vu le contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » 2023-2026 signé entre le Département et Annonay Rhône Agglo,

Vu le programme d'actions 2024 du site ENS de la Cance et de l'Ay ci-annexé ainsi que les financements susceptibles d'être attribués par les différents partenaires,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération portant la référence BC-2023-381 adoptée par le Bureau communautaire du 7 décembre 2023,

Le Bureau communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

DECIDE d'abroger la délibération référencée BC-2023-381 du Bureau communautaire du 7 décembre 2023,

APPROUVE le nouveau programme d'actions 2024 du site ENS Cance et Ay et le plan de financement tels que présentés,

SOLLICITE une subvention auprès du Département pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2024,

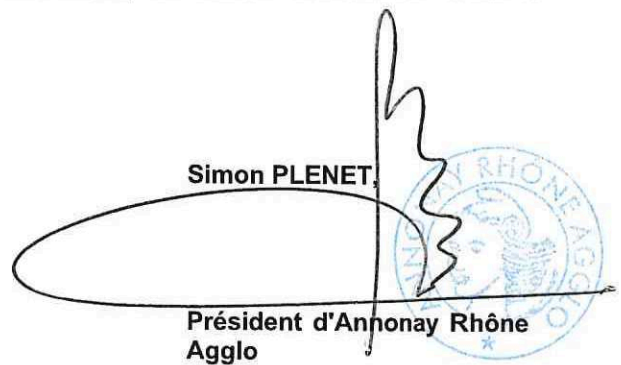
CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les aides du Département et des subventions complémentaires auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toute décision se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil communautaire **et le CHARGE**, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 MAI 2024

Simon PLENET
Président d'Annonay Rhône Agglo



Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d'Annonay Rhône Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.